N

AS

AR

LEGENDE :

LIMITE DE ZPPAUP

LIMITE DE SECTION CADASTRALE

VALEURS ARCHITECTURALES ET VEGETALES

- IMMEUBLE CLASSE MONUMENT HISTORIQUE OU ISMH
- INTERET ARCHITECTURAL ET URBAIN
- IMMEUBLE URBAIN
- HOTEL PARTICULIER - MAISON DE MAITRE - VILLA
- MAISON DE VILLE
- BATIMENT INDUSTRIEL
- JARDIN OUVERT
- JARDIN DE DEVANT
- JARDIN DE COEUR D'ILOT
- SEQUENCE COMPOSEE
- UNITE ARCHITECTURALE
- SEQUENCE DE QUALITE
- LIMITE PRIVEE/ PUBLIQUE QUALIFIEE
- (K) RUPTURE DE CONTINUITE
- (L) RUPTURE DE LOCALISATION
- (G) RUPTURE DE GABARIT
- (C) RUPTURE DE COMPOSITION
- (S) RUPTURE COMMERCIALE
- (M) RUPTURE DE MATERIAUX

VALEURS URBAINES ET PAYSAGERES

- ESPACE DE MISE EN SCENE QUALIFIE
- BOULEVARD QUALIFIE
- PLACE QUALIFIEE
- PARC PUBLIC QUALIFIE
- QUAIS ET ARBORDS DES CANAUX ET BASSINS QUALIFIES
- ESPACE EN MUTATION
- ESPACE DE MISE EN SCENE A QUALIFIER
- BOULEVARD A QUALIFIER
- PLACE A QUALIFIER
- PARC PUBLIC A QUALIFIER
- QUAIS ET ARBORDS DES CANAUX ET BASSINS A QUALIFIER
- PERSPECTIVE VUE CADREE
- PERSPECTIVE VUE OUVERTE
- PERSPECTIVE REPERE URBAIN
- ALIGNEMENT DE VEGETAUX
- PROMENADE PUBLIQUE
- BERGE MACONNEE
- BERGE VEGETALE

Département du Pas-de-Calais

VILLE DE CALAIS

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager

DOCUMENT D'ENQUETE PUBLIQUE ZPPAUP

N° Plan 7

Etude réalisée par
Agence Etienne SINTIVE Architectes
Katia EMERAND Paysagiste
sous la direction de l'A.B.F

CARTE DES QUALITES ARCHITECTURALES URBAINES ET PAYSAGERES

Désignation en Section

PLANCHE 7 : SECTIONS CADASTRALES AS - AR

Echelle 1/1000

Date Nov. 2003